

Délibération n°14

L'AN deux mille dix-huit, le 5 juin, le conseil communautaire, convoqué le 30 mai 2018 s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
30 mai 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
13 juin 2018

Objet :
**Parc Européen d'Entreprises de
Riom PEER I II et III: fin de
concession au 30 juin 2018**

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

M Philippe SCHAAL, Mme Florence PLUCHART, M Pierre BOS, M Bertrand BIGAY **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, *a donné pouvoir* à M Frédéric BONNICHON
- M Philippe GAILLARD, *a donné pouvoir* à Marie-Pierre LORIN
- M Jean-Christophe GIGULT, *a donné pouvoir* à M Mohand HAMOUMOU
- M Jean-Maurice HEINRICH, conseiller communautaire unique de CHANAT LA MOUTEYRE, remplacé par M Pierre BOS, conseiller communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, *a donné pouvoir* à Mme Françoise LAFOND
- M Yves LIGIER, conseiller communautaire unique du CHEIX-SUR-MORGE, remplacé par M Bertrand BIGAY, conseiller communautaire suppléant
- Mme Régine PERRETON, *a donné pouvoir* à M Vincent RAYMOND
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- Mme Michèle GRENET
- Mme Emilie LARRIEU

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

M Roland GRENET

Rapport n°14 – Parc Européen d’Entreprises de Riom PEER I II et III: fin de concession au 30 juin 2018

Vu l’arrêté préfectoral n°17-02555 du 22 décembre 2017 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans en Communauté d’Agglomération,

Vu les trois conventions de concession suivantes :

- 12 octobre 1983 pour la ZAC du PEER 1, conclus entre la CCI (concessionnaire) et la ville de Riom (Concédant), et ses avenants, notamment du 4 mai 2001 substituant la Communauté de communes de Riom Communauté à la Ville de Riom,
- 26 avril 1990 pour la ZAC du PEER 2, conclus entre la CCI (concessionnaire) et la ville de Riom (Concédant), et ses avenants, notamment du 4 mai 2001 substituant la Communauté de communes de Riom Communauté à la Ville de Riom,
- 26 février 1998 pour la ZAC du PEER 3, conclus entre la CCI (concessionnaire) et la ville de Riom (Concédant), et ses avenants, notamment du 4 mai 2001 substituant la Communauté de communes de Riom Communauté à la Ville de Riom,

Vu la délibération n°20180206-06 de Riom Limagne et Volcans approuvant la prolongation des concessions, par avenant, jusqu’au 30 juin 2018.

Considérant que la clôture de la concession de l’aménagement du parc européen d’entreprises de Riom sera prononcée le 30 juin 2018,

Considérant que la Communauté d’Agglomération Riom Limagne et Volcans (substituée à Riom Communauté, elle-même substituée à la commune de Riom) a confié à la Chambre de Commerce et d’Industrie du Puy-de-Dôme (CCI), l’aménagement des ZAC 1, 2 et 3 du Parc Européen d’Entreprises de Riom (PEER),

Considérant que cette opération d’aménagement portant sur 71 hectares, a permis la réalisation d’une zone d’activités économiques à vocation industrielle et logistique dans le secteur de la Gravière, à Riom,

Considérant que la concession de la ZAC a permis à la CCI de créer la voirie et les réseaux nécessaires à la viabilisation du secteur, ainsi que la commercialisation de plus de 60 hectares de foncier,

Considérant qu’à ce jour, le PEER accueille 27 entreprises et près de 1000 salariés et que pour ce faire, la CCI a :

- acquis les terrains nécessaires à la réalisation de l’opération,
- exécuté les travaux d’équipement de ces terrains et les ouvrages concourant à l’opération,
- procédé à la vente des lots de terrain à bâtir situés dans le périmètre de l’opération,

Considérant qu’afin de clôturer la concession du PEER il convient d’acter que :

Equipements et ouvrages publics :

La totalité des ouvrages, équipements et réseaux seront remis gratuitement à l’intercommunalité, à la commune ou au concessionnaire selon les compétences de chacun dans le respect des formalités prévues aux Contrats de concession. Il s’agit de :

- Voirie et trottoirs (reconnues d’intérêt communautaire par délibération du 22 février 2001 de Riom communauté) :
 - Rue Beethoven : 783 m (entièrement réhabilitée en 2018)
 - Rue Chopin : 183 m
 - Rue Wagner : 215 m
 - Rue Bizet : 560 m
 - Rue Brahms : 383 m
 - Voie Onslow : 360 m
 - Rue Messenger : 280 m
 - Soit un total de 2765 m
- Avaloirs :
 - Rue Beethoven : 17
 - Rue Chopin : 10
 - Rue Wagner : 12
 - Rue Bizet : 19
 - Rue Brahms : 15
 - Voie Onslow : 0
 - Rue Messenger : 11
 - Soit un total de 84 avaloirs
- Réseau des eaux pluviales : 3087 m. linéaires et un bassin clôturé et étanche,
- Réseau des eaux usées : 2097 m. linéaires et 2 stations de relèvement,
- Réseau d’eau potable : 3683 m. linéaires, 45 vannes et 11 poteaux de défense incendie,
- 69 candélabres d’éclairage public et le dispositif d’éclairage public,

- 1 station de détente gaz gérée par GRT Gaz,
- 1 réseau terminal embranché : 2 voies de 500 m, 7 aiguilles,
- 1 réseau de fourreaux occupé notamment par France Telecom,

Espaces publics

Le 30 juin 2018, l'aménageur présentera un bilan permettant de justifier :

- l'emprise des terrains cédés aux entreprises,
- l'emprise des ouvrages et équipements publics,
- un bilan chiffré des surfaces acquises et des surfaces cédées,

La rétrocession des espaces publics sera notifiée aux services de publicité foncière afin de constater le transfert de propriété des ouvrages et équipements de la zone et de leurs terrains d'assiette.

Terrains commercialisables non-cédés :

Afin de clôturer les comptes du budget CCI-PEER et permettre de financer les travaux de réhabilitation de voirie exécutés début 2018, Riom Limagne et Volcans procède au rachat des 3 dernières parcelles non encore commercialisées au prix de 16 € HT/m², à savoir :

- YK 209 – 6650 m² (106 400 € HT)
 - YK 249 – 1646 m² (26 336 € HT)
 - YL 415 – 25 474 m² (407 584 € HT)
- Soit un total de 33770 m² au prix de 540 320 €.

Finances :

A la clôture du traité de concession (30 juin 2018), la CCI présentera le bilan financier de clôture de l'opération, faisant apparaître dépenses et recettes ainsi que l'actif à intégrer dans les budgets intercommunaux. Ces comptes seront validés lors d'un prochain conseil communautaire.

Contrats :

Les contrats ci-dessous contractés par la CCI seront transférés de droit à Riom Limagne et Volcans, jusqu'à leur terme :

- Convention d'embranchement particulier (01/02/1985) avec la SNCF autorisant le raccordement de l'installation terminale embranchée (ITE) à la voie ferrée entre les gares de Pontmort et Riom,
- Contrat d'utilisation de l'ITE (21/09/2007) conclu avec la SNCF pour la définition des modalités d'exploitation, de sécurité, de manœuvre et les responsabilités dans l'usage de l'ITE pour les entreprises RénoVe Palettes (Jacky Perrenot) et ATR,
- Convention d'assistance et de conseils pour la surveillance de l'entretien des voies (04/11/2002) avec la SNCF pour des visites techniques annuelles de l'ITE,
- Contrat de prêt d'un montant de 400 000 € à taux fixe DE 4.49% (30/07/2007) contracté, pour une durée de 15 ans auprès de la Caisse d'Épargne pour la réalisation de l'ITE,
- Convention pour l'aménagement de l'ITE avec les sociétés RénoVe Palettes (Jacky Perrenot) et ATR du 1^{er} juillet 2008 spécifiant notamment les modalités de remboursement de l'emprunt contracté,
- Marché d'entretien des espaces verts du PEER conclu avec la société «Beaux Jardins» le 27 juin 2016, pour une durée de 3 ans,
- Conventions d'occupation précaires conclues avec les agriculteurs travaillant les terres non encore cédées.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **prononce la fin de concession des ZAC 1, 2 et 3 du Parc Européen d'Entreprises de Riom (PEER) à compter du 1^{er} juillet 2018,**
- **accepte l'acquisition des 3 dernières parcelles non commercialisées (YK 209, YK 249 et YK 415 située à Riom) aux conditions définies et autorise le Président à signer tout acte ayant trait à ces acquisitions,**
- **approuve la rétrocession à Riom Limagne et Volcans de l'ensemble des voiries et de leurs accessoires ainsi que du réseau terminal embranché et autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires,**
- **approuve la rétrocession aux collectivités compétentes ou à leurs concessionnaires respectifs, des réseaux et équipements publics suivants :**
 - Réseau des eaux pluviales,
 - Réseau des eaux usées,
 - Réseau d'eau potable,
 - Dispositif d'éclairage public,

- autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires à la rétrocession des réseaux et équipements publics, notamment les procès-verbaux de rétrocession et actes de mise à disposition,
- autorise Riom Limagne et Volcans à se substituer à la CCI à toutes les conventions, contrats ou marché en cours de validité et nécessaires à la gestion de la ZAC,
- décide de reprendre à son compte l'emprunt contracté par la CCI auprès de la Caisse d'Épargne pour l'aménagement de l'ITE et à en percevoir la redevance d'utilisation auprès des sociétés ATR et JACKY PERRENOT,
- autorise l'intégration des écritures d'ordres budgétaires et comptables dès transmission des bilans définitifs de clôture au 30 juin 2018,
- autorise le Président à signer tout acte et document ayant trait à la fin de la concession du Parc Européen d'Entreprises de Riom (PEER).

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

*Pour extrait conforme.
A Riom, le 6 juin 2018*

Le Président

Frédéric BONNICHON

